



0262 38 09 16

INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Tous les documents sont à télécharger sur le site du lycée
<http://lycee-avirons.ac-reunion.fr/>
et à retourner, ainsi que les pièces à joindre, selon le calendrier joint.

Il vous sera possible de préinscrire en ligne votre enfant en classe de 2de, dès la notification d'affectation et selon les dates arrêtées par le Rectorat. Néanmoins l'inscription doit se finaliser au lycée, présence d'un responsable légal OBLIGATOIRE.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le certificat de radiation et la fiche d'affectation
- La photocopie des 3 bulletins de l'année 2018/2019
- 4 photos d'identité récentes avec au dos le nom et prénom de l'élève
- La photocopie intégrale du livret de famille
- En cas de divorce, la photocopie du jugement précisant lequel des 2 parents a la garde de l'enfant mineur, ou si la garde est alternée ; en cas de tutelle, la décision de justice
- La photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou quittance de loyer)
- La photocopie d'une facture de téléphone fixe et portable de moins de 3 mois
- Le carnet de santé sera à présenter à l'infirmier
- Pour les Bac Pro et BTS : une photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- La notification de bourse nationale lycée
- Un IBAN : relevé bancaire international du responsable financier (noms-prénoms de l'élève à inscrire au dos)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2019-2020 **obligatoire pour les stages en section professionnelle et en BTS**
- Pour une inscription en BTS ou nouvel entrant en 1^{ère} ou Terminale : la photocopie de l'attestation de réussite aux examens, le relevé de notes du BAC, BAC français ou du BEP
- La photocopie de l'attestation de l'ASSR (sauf BTS),
- La fiche de transport scolaire à réclamer auprès de votre ville
- 10 euros pour l'adhésion facultative à la Maison Des Lycéens+ une photo pour la carte de membre
- La cotisation à l'UNSS est de 20 euros pour l'année. Payable en début d'année au professeur d'EPS.
- La photocopie de l'attestation de sécurité sociale **pour les internes**

POUR LES BTS : en plus des documents demandés ci-dessus

- 60 euros (frais d'inscription) à régler au service intendance en 1^{ère} démarche dès votre arrivée au lycée
- L'attestation d'admission de Parcousup
- L'attestation de recensement + **Photocopie de la pièce d'identité**
- Le dossier scolaire s'il est en votre possession
- Le formulaire de déclaration du médecin traitant destiné à la Caisse d'Assurance Maladie.
- L'avis d'attribution conditionnelle de bourse du CROUS à envoyer sur viesco.lyceeavirons@gmail.com
- La photocopie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité de l'étudiant, ou de ses parents s'il est rattaché à leur sécurité sociale (2 photocopies si l'étudiant sera interne)
- La photocopie de l'attestation de la carte Vitale en cours de validité de l'étudiant ainsi que son numéro personnel de sécurité sociale. (2 photocopies si interne)

DEMANDE DE CHAMBRE A L'INTERNAT

Les élèves dont le lieu de résidence ne se situe pas dans la zone de recrutement du lycée peuvent faire une demande auprès du chef d'établissement sous couvert des CPE. Ces demandes feront l'objet d'un entretien préalable avec un CPE. L'attribution d'une place est soumise à l'appréciation du chef d'établissement et n'est en aucun cas automatique. Le comportement de l'élève dans son établissement d'origine sera apprécié. Les demandes pour des motifs autres que géographiques doivent également être déposées avant la fin du mois de juin, elles ne sont pas prioritaires. L'inscription à l'internat est subordonnée à la présence d'un correspondant habitant les communes des Avirons, L'Etang Salé ou St Leu.

SANTE :

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou d'aménagements particuliers, prenez contact avec l'infirmier scolaire dès la rentrée pour la mise en place d'un PAP : projet d'accueil personnalisé.

Le proviseur
M. TOMBARELLO